

DURAND Jean-François
Président Orléans Asfas Triathlon
Tél : 06 10 29 25 77
djfedurand@yahoo.fr

Yan Capitaine
Responsable Organisations
Tél : 06 82 85 87 98
yan.capitaine@aemi.fr



REGLEMENT TRIATHLON DE L'ETANG DES BOIS 2020

Le règlement applicable est celui de la F.F.TRI (cahier des charges F.F.TRI)

Art.1 : les épreuves du Triathlon de l'étang des bois sont organisées par l'association Orléans ASFAS Triathlon, le dimanche 10 mai 2020.

Art. 2 : Trois épreuves compétitions sont organisées au fil de la journée :

- Triathlon distance XS ("découverte") individuel ou en relais : 400m de natation, 10 kms de vélo, 2,5 kms de course à pied, à partir de la catégorie benjamin (concurrents nés en 2007 et avant)
- Triathlon distance S ("sprint") : 750m de natation, 20 kms de vélo, 5 kms de course à pied, (concurrents nés en 2002 et avant)
- Triathlon distance M ("courte distance") : 1500 m de natation, 40 kms de vélo, 10 kms de course à pied à partir de la catégorie juniors (concurrents nés en 2001 et avant)

Art. 3 : Les épreuves sont ouvertes à tous les licenciés de la Fédération Française de Triathlon ou aux non licenciés qui auront signé une licence épreuve compétition (pass journée)

Art. 4 : L'engagement se fait individuellement ou par club. Il n'est définitif qu'à réception du dossier complet, accompagné du règlement (inscription et paiement en ligne via le site Internet www.protiming.fr).

Art. 5 : Le dossier d'engagement doit comprendre pour la participation aux épreuves compétitions:

- Pour les licenciés compétitions: la fiche individuelle d'inscription, une photocopie de la licence FFTRI 2020, une autorisation parentale pour les mineurs et les frais de participation.
- Pour les non-licenciés et licenciés loisirs : la fiche individuelle d'inscription, un certificat médical datant de moins d'un an avec la mention : « autorisation de pratique du triathlon en compétition », la prise d'une assurance valable pour l'épreuve, appelée pass-compétition, une autorisation parentale pour les mineurs et les frais de participation.

Art. 6 : La clôture des inscriptions est effective dès que le nombre maximal de participants est atteint : 150 pour l'épreuve XS, 300 sur l'épreuve S individuel et 50 sur le relais, 500 pour l'épreuve M.

Art. 7 : En cas d'impossibilité pour un triathlète de participer, les droits d'inscription restent acquis à l'organisateur.

Nous sommes toutefois conscients que la participation à un triathlon est conditionnée à un entraînement qui peut être long et intensif, le Comité d'Organisation accepte les demandes d'annulation uniquement accompagnées d'un justificatif médical.

Les demandes devront être transmises par courriel. Le remboursement s'effectuera au fur et à mesure des demandes. A partir du 1 mai 2020, plus aucune demande de remboursement ne sera prise en compte.

Art. 8 : Les épreuves se disputent selon les règles édictées par la FFTRI. Le drafting (aspiration abri sur la partie cycliste), est autorisé sur les épreuves "XS" et "S", mais interdit sur l'épreuve "M". Toutes modifications éventuelles sont signalées aux participants avant l'épreuve.

Art. 9 : Un jury d'arbitres est constitué pour appliquer le présent règlement et apprécier tous litiges éventuels. Ses décisions sont sans appel durant les épreuves.

Art. 10 : Les sanctions et pénalités possibles sont celles prévues par le règlement de la FFTRI. Les arbitres veillent scrupuleusement à ce que ce règlement soit respecté et comptent aussi sur la sportivité et le "fair play" des triathlètes.

Art. 11 : Le chronométrage est assuré par une société spécialisée.

Art. 12 : Le port du casque à coque rigide (CE1078/1997) attaché est obligatoire lors de l'épreuve cycliste. La circulation automobile est limitée mais pas interdite pendant la partie cycliste. Les routes étant ouvertes à la circulation, les concurrents doivent rester prudents et respecter le Code de la route.

"En cas d'accident dû au non respect du code, le concurrent engage seul sa responsabilité" (article 12.6.6 du règlement de la F.F.TRI). Nous demanderons aux arbitres d'être extrêmement vigilants, en particulier, de sanctionner d'un carton rouge les concurrents qui couperaient les virages ou qui rouleraient à gauche.

Art. 13 : Conformément au règlement de la FFTRI et par respect pour l'environnement, les concurrents doivent veiller à ne rien laisser sur les parcours. Des zones de propreté identifiées sur lesquelles ils devront déposer leurs déchets et emballages divers sont installées sur le parcours. Les concurrents qui ne respecteraient pas ces dispositions peuvent être sanctionnés.

Art. 14 : La combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure ou égale à 16°C et interdite si elle est supérieure ou égale à 24°C. En dessous de 12°C, les triathlons sont remplacés par des duathlons dont les distances sont définies par la réglementation sportive de la FFTRI.

Art.15 : Afin d'assurer la sécurité des participants et l'enchaînement de nos 3 courses, un temps limite sur la partie natation sera mis en place selon les critères suivants : Course XS : 20' - Course S : 30' - Course M : 50'

Art. 16 : La sécurité médicale est assurée par une équipe médicale et paramédicale de l'organisation. Le personnel médical peut retirer de l'épreuve un concurrent jugé médicalement inapte à continuer la compétition, pour sa sécurité et celle des autres concurrents.

Art. 17 : Une récompense-souvenir est remise à chaque participant avec son dossard et des lots sont attribués aux meilleurs de chaque catégorie. *(Voir grille en annexe).*

Art. 18 : Par la signature du présent règlement et de part son engagement, chaque concurrent autorise expressément l'association Orléans ASFAS Triathlon et ses partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à des épreuves du triathlon de l'étang des bois, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur et pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Art. 19 : l'association Orléans ASFAS Triathlon se réserve la possibilité de modifier les épreuves en cas de force majeure. Dans ce cas, aucun remboursement des frais d'inscription, même partiel, ne sera effectué.

Art. 20 : Par son engagement sur la compétition, chaque concurrent accepte, sauf indication écrite contraire de sa part, de recevoir par courrier postal ou électronique des informations de la part de l'Orléans ASFAS Triathlon.

Art.21 : En cas d'annulation pour cause de force majeure, intempéries incompatibles avec la pratique du triathlon, catastrophe naturelle, interdiction préfectorale ou décision gouvernementale, décision des autorités publiques (motivées notamment par des raisons de santé publique ou de préservation de l'ordre public), aucun remboursement, même partiel ne sera effectué.

Art. 22 : Droit à l'image : Chaque concurrent autorise expressément l'organisateur du triathlon de l'étang des Bois et ses partenaires à utiliser les images fixes ou animées, sur lesquels ils pourront apparaître, prises à l'occasion de l'épreuve pour un usage spécifique à la promotion de l'épreuve pour l'édition présente ou les éditions suivantes.

→ De par son inscription, et au moment de l'acceptation de celle-ci, le concurrent accepte l'intégralité de ce présent règlement et de s'y référer.



Annexe :

Grille des prix triathlon de l'étang des Bois :

Catégorie	Epreuve XS	Epreuve S	Epreuve M
Trois 1 ^{ères} Relais		Médailles	
Trois 1 ^{ères} Scratch H	Coupe	Lot	Lot
Trois 1 ^{ères} Scratch F	Coupe	Lot	Lot
Trois 1 ^{ères} Master H		Lot*	Lot*
Trois 1 ^{ères} Master F		Lot*	Lot*
Trois 1 ^{ères} Benjamin H	Coupe*		
Trois 1 ^{ères} Benjamine F	Coupe*		
Trois 1 ^{ères} Minime H	Coupe*		
Trois 1 ^{ères} Minime F	Coupe*		
Trois 1 ^{ères} Cadet H		Coupe*	
Trois 1 ^{ères} Cadette F		Coupe*	
Trois 1 ^{ères} Junior H		Coupe*	
Trois 1 ^{ères} Junior F		Coupe*	

*Non cumul des récompenses (scratch et catégorie d'âges).

Grille des prix Championnat Régional D3 :

Catégorie	Epreuve S
Trois 1 ^{ères} équipes Club F*	Médailles
Trois 1 ^{ères} équipes Club H*	Médailles

*Classement sur le cumul des 3 premières places des athlètes du même club, hors athlètes : hors ligue, non licenciés et athlètes ayant couru sur une étape D1/D2 de triathlon.

Grille des prix Challenge Club :

Catégorie	Epreuve XS + S + M
1 ^{er} Club*	Trophée

*Classement sur le cumul du nombre de participants classé du même club, sur l'ensemble des trois épreuves.